

Les tarifs seront modulés en fonction des aides CAF et MSA dont bénéficient les familles selon leur quotient familial.

Un goûter sera facturé 0.52 € pour les inscriptions à la demi-journée en après-midi.

Pour les vacances complètes ou les semaines complètes, les 10 % de réduction sur le tarif sont reconduits à l'unanimité.

Cette modification des tarifs sera applicable à compter du 2 septembre 2013.

2. ACHAT DE LA VOITURE N°CM20130619-002

Monsieur le Maire présente plusieurs propositions pour l'achat de la voiture des services techniques. Il s'agit de 3 véhicules de catégorie similaire :

- PEUGEOT PARTNER proposé par Clara Automobiles de Bressuire pour un montant de 15 183.77 € TTC et une reprise de 1435.20 € TTC pour le vieux CITROEN BERLINGO.

(comprenant carte grise, radio + HP, porte latérale droite tôle, portes arrières vitrées, vitres latérales fixes en rang 2, Pack séparation 2, attelage col de cygne, plancher bois antidérapant et galerie) Retour de 13 748.57 € TTC

- RENAULT KANGOO proposé par la Société automobile Choletaise SAC Renault Bressuire pour un montant de 14 713.24 € TTC et une reprise de l'ancien véhicule pour 1794 € TTC. (comprenant les frais de carte grise et d'immatriculation). Ne sont pas compris les portes arrières vitrées, l'essuie-glace lunette arrière chauffant, le pack conformité, ainsi que le kit bois et les barres de toit pour lesquels il faut rajouter 1231.50 € TTC. Retour de 14150.74 €

-CITROEN BERLINGO proposé par SAS CHOLET Automobiles de Bressuire pour un montant de 14 154.80 € TTC avec une reprise de l'ancien véhicule de 1000 € TTC. (comprenant l'immatriculation et les mêmes options sauf l'attelage). Retour de 13 154.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose de choisir entre l'achat d'un véhicule neuf ou l'achat d'un véhicule d'occasion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (10 pour véhicule neuf, 3 pour véhicule occasion et 1 abstention), choisit d'acquérir un véhicule neuf.

Monsieur le Maire propose ensuite de choisir la voiture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, choisit le PEUGEOT PARTNER neuf proposé par Clara Automobiles de Bressuire et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'opération.

3. CHANGEMENT DES OUVERTURES DE LA SALLE POLYVALENTE

Subvention auprès du FRIL, de l'ADEME peut-être possible ainsi que Séolis. Voir ensuite ce que cela donne.

4. OUVERTURE DU FOYER DES JEUNES N°CM20130619-003

Mme Sylvie OUDRY, Adjointe à l'Enfance, explique qu'une réunion a eu lieu vendredi 14 juin avec les jeunes, suite à leur courrier, en présence du référent de la Junior Association Mme Sarah KLINGLER. Les jeunes paient une adhésion de 10 € et sont couverts par la responsabilité civile de l'association. Un renouvellement de l'adhésion est en cours pour permettre une réouverture de compte bancaire qui avait été fermé précédemment..

Il est proposé de rouvrir le local qui leur avait été mis à disposition. Cependant, quelques travaux de nettoyage et de peinture seront à effectuer par les jeunes avant la réouverture. La peinture dans la cage d'escalier sera effectuée par le service technique de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de rouvrir le foyer sur une phase de test c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'été et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL RETRAITES CNRA CL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES POUR LA PERIODE DU 01-08-2013 AU 31-07-2016 N°CM20130619-004

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de Gestion se limite au contrôle des dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CdG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de Gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

| | | |
|-----------------------------|---|---------------------------------|
| ³⁵ ₁₇ | L'immatriculation de l'employeur | 23 € le dossier |
| ³⁵ ₁₇ | L'affiliation | 12 € le dossier |
| ³⁵ ₁₇ | La demande de régularisation de services | 23 € le dossier |
| ³⁵ ₁₇ | La validation des services de non titulaire | 31 € le dossier |
| ³⁵ ₁₇ | Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) | 46 € le dossier |
| ³⁵ ₁₇ | La liquidation des droits à pension : | |
| | o Pension vieillesse « normale » | 46 € le dossier |
| | o Pension/départ et/ou droit anticipé(s) | 55 € le dossier |
| ³⁵ ₁₇ | Rendez-vous personnalisé au centre de Gestion | |
| | Estimation de pension, étude des droits, conseils... | 31 € le rdv et/ou la simulation |
| ³⁵ ₁₇ | Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL | 15 € par heure |

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de Gestion que si la commune utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le recours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1^{er} août 2013 et se terminerait le 31 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites-CNRACL, pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2016.

6. SUBVENTIONS 2013 (suite) CM20130619-005

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

| NOM DE L'ORGANISME | Montant Attribué |
|----------------------------------|-------------------------|
| APEB de Boismé | 2210.00 € |
| Lescure Musique de Boismé | 720.00 € |
| UNC-AFN de Boismé | 92.00 € |
| TOTAL | 3022.00 € |

7. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE CM20130619-006

Monsieur le Maire explique que la Fondation du Patrimoine est un organisme qui finance les rénovations de patrimoine non classée comme les églises, fontaines, lavoirs, moulins... Cette fondation sollicite l'adhésion de la Commune de Boismé pour un montant minimum de 100 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (13 oui et 1 abstention), décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour 100 euros.

8. PARTICIPATION DES FAMILLES AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2013/2014 CM20130619-007

Monsieur le Maire explique que le tarif du transport scolaire appliqué par le Conseil Général pour 2013/2014 est de 45 euros, comme en 2012/2013 et 2011/2012. (75 € en 2007/2008, 60 € pour 2008/2009 et 48 € en

2009/2010). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité décide de reconduire la participation de familles pour 2013/2014 à 40 € par enfant. En raison du transfert de la compétence transport à la future communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2014, il est préférable de prévoir une facturation au trimestre. En conséquence, les parents se verront facturer 13.34 € par enfant pour le 1^{er} trimestre, 13.33 € par enfant pour le 2^{ème} trimestre et 13.33 € pour le 3^{ème} trimestre. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

9. DELIBERATION POUR PAIEMENT INDEMNITÉ D'ÉVICTION AU GAEC BODIN CM20130619-008

Suite à la viabilisation du Lotissement « éco-quartier du Lac » et donc à la reprise auprès du fermier M. Nicolas BODIN des terrains concernés soit une contenance de 2ha 95a 64ca,

Monsieur André GIRET, adjoint au maire, informe le Conseil Municipal, qu'il convient de lui verser une indemnité d'éviction (parcelle n°103 section AH en totalité soit 1ha 72a 90ca, parcelle n° 175 section AH en totalité soit 78a 91ca et parcelle n°195 section B en partie pour 43a 83ca).

Monsieur Nicolas BODIN, étant membre du GAEC BODIN, met les terres dont il est fermier, à disposition de cette structure. Par conséquent, il souhaite que l'indemnité d'éviction soit versée directement à cette structure.

Pour le calcul de l'indemnité d'éviction due, l'indemnité globale par hectare est de 3032.97 € (selon barème de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres) pour une emprise comprise entre 5 et 10% de la surface totale exploitée. La reprise est effectuée sur 2ha 95a 64ca donc : $2.9564 \times 3032.97 \text{ €} = 8966.67 \text{ €}$

L'indemnité d'éviction à verser, sera donc de 8966.67 € pour le GAEC BODIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte le versement de cette indemnité d'éviction pour 8 966.67 € au GAEC BODIN et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

10. DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE CM20130619-009 ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Monsieur le Maire explique que suite à la reprise de l'ancien broyeur d'accotement et de l'ancienne voiture des services techniques, il convient de procéder à plusieurs opérations budgétaires.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|------------------|---------------------------|------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 21578/0022 Autre matériel et outillage | + 3300.00 | 024 Produits des cessions | +3300.00 |
| TOTAL | + 3300.00 | TOTAL | + 3300.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°1 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE RENOUVELLEMENT PERMIS DE CONDUIRE CM20130619-010

Monsieur le Maire explique qu'un employé communal, a fait renouveler son permis de conduire. Pour ce faire, il a passé une visite médicale d'aptitude auprès d'un médecin agréé. Le coût de cette visite est de 33.00 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser cette visite médicale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de rembourser cette visite médicale d'aptitude de 33.00 € et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'application de cette décision.

2. AMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Déplacement chez D.P.C. Prise des dimensions en compagnie des deux gérantes postales. Le bureau choisi sera très similaire à ce qu'elles ont mais elles pourront tourner leur fauteuil qui sera muni de deux accoudoirs. 2 caissons mobiles. Les agents ne souhaitent pas que les clients puissent voir l'écran donc celui-ci sera certainement à

la même place. Les gérantes postales ne se sentent pas en sécurité à cet endroit. Renseignement sera pris au niveau de la sécurité auprès des autres bureaux de poste.

3. POITOU-RESTO : actualisation des prix 1.66 % passe de 3.20 € à 3.25 € pour le repas adulte et de 2.50 € à 2.54 € pour le repas enfant. Rendez-vous le 2 juillet : il en sera question avec le représentant.

4. Courrier du délégué CFDT et de la CNIL: pour demander la suppression de données personnelles sur le site internet de la mairie. Retrait mais nouveau courrier de la CNIL car cela apparaissait toujours sur le moteur de recherche. Le nom de l'adresse URL a été changé ce qui a résolu le problème.

5. DEMANDE DE LOCATION DE SALLES A TITRE GRACIEUX CM20130619-011 Monsieur le Maire explique que l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs sollicite la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente (de 10h à 20h30) et de la salle de théâtre de 14h à 23h le jeudi 24 octobre 2013 afin d'organiser des ateliers de formation pour les personnels soignants ainsi qu'une représentation théâtrale avec entrée libre et tout public en soirée. Mme Evelyne MAIRÉ ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (12 oui, 1 abstention) accorde la gratuité pour la mise à disposition de la salle polyvalente et de la salle de théâtre pour le jeudi 24 octobre 2013.

6. Visite à la garderie d'un inspecteur de la Direction Départementale de la cohésion Sociale et de la protection des populations (DDSCPP)

Plusieurs observations.

7. FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION CM20130619-012

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Directeur de l'école Notre Dame de Bressuire lui demandant de contribuer à la scolarisation d'un enfant de Boismé en CLIS (CAS 4) pour un montant de 600 €. La loi impose de contribuer à la scolarisation des enfants en classe spécialisée car il n'y en a pas sur la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité décide de verser 600 € à l'Ecole Notre-Dame sise 45 rue de Chachon 79300 BRESSUIRE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

8. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES POUR 2013 CM20130619-013

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la facture de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres concernant la cotisation 2013. Un acompte de 196.37 € avait déjà été payé. Pour Boismé, cette cotisation s'élève à 453.10 € pour 2013. Considérant l'aide juridique apportée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2013 s'élevant à 453.10 € (il restera donc 256.73 € à payer). Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

9. AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES CM20130619-014

Monsieur le Maire présente l'avenant de prolongation d'un an à la convention d'organisation des transports scolaires pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cet avenant n°2 à la convention d'organisation des transports scolaires et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

10. VALIDATION DU CIRCUIT DE RANDONNEE DE LA JUSSANDIERE AUX BLEURES CM20130619-015

Monsieur le Maire présente le nouveau circuit de randonnée allant de la Jussandière aux Bleures, proposé par l'Association des Routins de Boismé.

Une plaquette va être éditée prochainement. Il convient de valider le circuit en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide ce nouveau circuit de randonnée et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

11. Assemblée Générale Association Gymnastique Volontaire : le 3 juillet à 20h00.

12. DEMANDE D'ACCES SUR LA VOIRIE CM20130619-016

Monsieur André GIRET, Adjoint à la voirie, présente la demande de M. Francis GABARD qui souhaite réaliser une entrée pour accéder à sa propriété située au 52 rue Lescure à Boismé. Ceci lui permettrait de garer ses véhicules chez lui. Monsieur GIRET explique qu'il est possible de réaliser cet aménagement mais qu'il faudra le faire entre le lampadaire et l'avaloir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la réalisation de cette entrée sur la rue Lescure et laisse M. GABARD réaliser les travaux à ses frais. M. GABARD devra avertir préalablement la mairie de la date de réalisation afin que la commune puisse assurer un suivi. Un courrier sera fait à M. Francis GABARD en ce sens.

13. DELIBERATION CONVENTION AIDES AUX LOISIRS 2011 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CM20130619-017

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la nouvelle convention pour les aides aux loisirs 2013 de la Caisse d'allocations familiales. Cette convention a pour but de permettre aux familles modestes de bénéficier d'aides pour l'accueil de loisirs sans hébergement des petites vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de reconduire cette convention qui s'applique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

14. DELIBERATION POUR ACCEPTER LES MISSIONS OPTIONNELLES PROPOSEES PAR L'ARCHITECTE CM20130619-021

Monsieur le Maire explique que, dans la convention d'études pour la création de l'éco-lotissement (éco-quartier du Lac), il était prévu des missions proposées en option par l'architecte :

³⁵/₁₇ Rencontre avec les futurs acquéreurs : 200 Euros H.T. par acquéreur

³⁵/₁₇ Visa des permis de construire : 115 Euros H.T. par permis (y compris rédaction d'un avis sur le permis)

Monsieur le Maire propose d'accepter ces deux missions optionnelles tout en privilégiant le visa des permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux missions optionnelles proposées. Le visa des permis de construire (y compris rédaction d'un avis sur le permis) sera réalisé systématiquement. La nécessité d'une rencontre éventuelle avec les futurs acquéreurs sera jugée au cas par cas par M. le Maire de Boismé. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

Monsieur Jocelyn FUSEAU, architecte, attire l'attention des élus sur le fait que la maison qui va être faite sur la première parcelle est sans passement de toit. Rien n'est stipulé à ce sujet dans le règlement.

15. DELIBERATION PASSER L'ACHAT DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE POUR LA FONTAINE DE SAINT-MERAULT EN INVESTISSEMENT CM20130619-019

Monsieur le Maire explique que les aménagements de la Fontaine de Saint-Méroult ont été mis en investissement notamment le banc ainsi que le support de la légende de Saint-Méroult.

La facture de la plaque plexi gravoglass comportant le texte de la légende, fournie par la cordonnerie GAUTHIER, est d'un montant de 215.28 € TTC, il convient donc de prendre une délibération afin que cet achat puisse être passé sur la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de passer cet achat sur la section d'investissement du budget communal et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'application de cette décision.

16. DELIBERATION CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN SEPARATIF DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT Rue de la Rochejacquelin à Boismé CM20130619-018

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Cœur du Bocage en vue de la passation de deux marchés de travaux, en application de l'article 8 du Code des marchés publics.

Le groupement aura pour mission de coordonner et d'optimiser la politique d'achat des entités adhérentes pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la commune de Boismé, rue de la Rochejacquelin.

La répartition est la suivante :

$\frac{35}{17}$ Travaux sur les réseaux eaux pluviales (compétence communale)

$\frac{35}{17}$ Travaux sur les réseaux eaux usées (compétence communautaire)

Pour mettre en œuvre ce groupement de commandes, il est nécessaire de conclure une convention constitutive de groupement de commandes (voir copie jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte de la conclusion d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en séparatif de réseau d'assainissement rue de la Rochejacquelin à Boismé entre la commune de Boismé et la Communauté de Communes Cœur du Bocage. Il donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

17. DELIBERATION POUR NOMMER UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE BOISME POUR LES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CŒUR DU BOCAGE CM20130619-020

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du groupement de commandes conclu avec Cœur du Bocage pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Rochejacquelin, il convient de nommer un élu de Boismé pour représenter la commune lors des consultations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (13 pour et 1 abstention), nomme M. André GIRET, adjoint au maire, pour représenter la commune de Boismé.

18. Rendez-vous avec M. BATISTA DA CUNHA Manuel-Philippe : souhaite mettre en place un espace de jeu dans le lotissement du Muscadet. Ils seraient plusieurs personnes à envisager de réaliser des jeux eux-mêmes. Il faut appeler Sécurisport pour savoir si légalement cela ne pose pas de problème.

19. Arbres dans le Parc : voir avec Bocage Pays Branché rapidement pour une prise en charge dans le cadre de la semaine de la Haie de la région. M. Jean-Pierre LECOMTE propose de s'en occuper et verra auprès de Bocage Pays Branché.

20. Numérotation des maisons dans les Villages : un courrier joint de la Poste et de la Commune de Boismé sera envoyé à tous les habitants des villages. Il faut choisir le modèle de plaque pour les numéros.

Le Prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 24 juillet 2013.

Séance levée à 23h15 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,